L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 21 MAI 1887.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 21 mai.
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 28 mai.
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 4 juin.
LA NORMANDIE, Kersabiec, samedi, 11 juin.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris) .... $80 $100 et $120
Deuxième classe $60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt., 61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi 25 mai à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
LOUISIANA,
Capt. Gager,
partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine $40
Entrepont 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

Ligne régulière du haut de la côte

Les bateaux à vapeur suivants de la Red River and Coast Line partiront comme suit à partir de cette date :
Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, et autres débarcadères intermédiaires,
ASSOMPTION.
Part tous les Lundis et Jeudis, à 5 heures p. m.
DANUBE.
Part tous les MARDIS et JEUDIS, à midi.
1er sept B. RIVET, Agent.

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA

Le Steamer Héroine,

A partir du 3 mai 1887, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, rue des Champs Elysées, comme suit :
Les Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, et Old Landing à .... 1 p. m.
Les Mardis, Vendredis et Samedis pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, les samedis prolongeant sa course jusqu'à Old Landing à ... 4 p. m.
EXCURSIONS.
Les Mercredis, pour Mandeville et Old Landing à .... 8 a. m.
Les Dimanches pour Mandeville et Old Landing à .... 7 a. m.
Les Mercredis, pour Mandeville et Madisonville à .... 6 p. m.
Les Dimanches pour Madisonville directement à .... 6 p. m.
DE RETOUR.
Le bateau quittera Madisonville les lundis, mercredis, jeudis et samedis à .... 5 a. m.
Old Landing les mardis et vendredis à .... 6 a. m.
Old Landing les mercredis et dimanches jours d'excursions à .... 3 p. m.
Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.
Prix du trajet, aller et retour les jours d'excursion, $1. Moitié prix pour les enfants.
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
1er mai— No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Heures de départ et d'arrivée du Chemin de fer Pontchartrain

— Départ — Jonction Pont.		— Départ — Milneburg	
Train No.	chartrain	Train No.	
2	5 30 a. m.	1	5 00 a. m.
4	7 00 a. m.	3	6 30 a. m.
6	8 00 a. m.	5	7 30 a. m.
8	9 30 a. m.	7	8 30 a. m.
10	10 30 a. m.	9	10 00 a. m.
12	11 30 a. m.	11	11 00 a. m.
14	1 00 p. m.	13	12 30 p. m.
16	2 00 p. m.	15	1 30 p. m.
18	3 00 p. m.	17	2 30 p. m.
20	3 30 p. m.	19	3 30 p. m.
22	4 00 p. m.	21	4 00 p. m.
24	4 30 p. m.	23	4 30 p. m.
26	5 00 p. m.	25	5 00 p. m.
28	5 30 p. m.	27	5 30 p. m.
30	6 00 p. m.	29	6 00 p. m.
32	6 30 p. m.	31	6 30 p. m.
34	7 00 p. m.	33	7 00 p. m.
36	7 30 p. m.	35	7 30 p. m.
38	8 00 p. m.	37	8 00 p. m.
40	8 30 p. m.	39	8 30 p. m.
42	9 00 p. m.	41	9 00 p. m.
44	9 30 p. m.	43	9 30 p. m.
46	10 30 p. m.	45	10 00 p. m.
48	11 30 p. m.	47	11 00 p. m.

Un train spécial pour les pêcheurs quittera la ville à 4 heures du matin.
C. MARSHALL, Président.
J. W. WATSON, A. M. T.
25 mai—1er JOHN KILKENY, D. P. A.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS AND TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.		Départ.	
No 1	6.00 A. M.	No 2	5.00 P. M.
No 3	6.25 P. M.	No 4	8.00 A. M.
No 5	10.00 A. M.	No 6	3.45 P. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis ; ils ne s'arrêtent pas entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge ni entre Vicksburg et Burdette.
Les trains Nos 3, 4, 5 et 6 s'arrêtent à toutes les stations régulières et à toutes les flag stations.
Les trains Nos 3 et 4 correspondent à Ethel avec le train allant à Clinton, et à Harrison avec ceux allant à Natchez et Jackson.
Les trains 1, 2, 3 et 4 correspondent à Vicksburg avec les trains du V. S. et P. et V. et M. Les trains Nos 1 et 2 correspondent, à Leland avec ceux allant à Huntington, Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.
Les trains 3 et 4 vont de la Nlle-Orléans à Greenville.
Des "Pullman Buffet sleepers" accompagnent ces trains de la Nlle-Orléans à Louisville Ky., ainsi "Pullman and Monarch sleepers", entre la Nlle-Orléans, Little Rock et Fort Smith, et "Pullman sleeper" de la Nlle-Orléans à Vicksburg.
JOHN BRADLEY, Agent Général.
E. W. HOW, G. F & P. A.
R. F. REYNOLDS, Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La & Tex. R. R. Ps Co.

Départ de la N Orléans	Arrivée à la N.Orléans
No 50 Local...8:10 a m	No 19 Califo a 7:40 a m
No 20 Califo a 7:30 p m	No 51 Local...6:20 p m

Chars dortoirs entre New Orléans, Houston et Galveston sans changement, et avec un changement à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer du Texas. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Genl Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc
—CHEZ—
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.
Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.

Randall's Carriage Repository,
162 GRAVIER ST., NEW ORLEANS.
Carriages | Buggies | Harness
Bicycles | Tricycles | Velocipedes
RANDALL'S BABY CARRIAGES.
ONLY THE BEST. AT LOWEST PRICES

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.
"*Messieurs*. Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins ; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.
A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une **terrible humeur et de plaies scrofuleuses**. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps la peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer ; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable ; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.
A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

Le SALSEPAREILLE D'AYER guérit les **Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses**. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.
PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

CONSULAT DE FRANCE

A

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mai 1887.
Liste de publication.

Aller François et son	Latorgue Bertin
épouse Marie Lacaze	Lebreton Chas Adolphe
Ancely Antoine ou	Lemaire Gustave
Encely	Léonard Armand
Bachez François	Loubère
Bally Jean Baptiste	Loubère Paul
Bizières Jean	Mangin Louis Antoine
Bondon (Aousé)	Mangin François Chas
Boudigue Pierre	Abel
Brun Jean	Mangin Marie Charlotte
Chartre Lucien	Mangin Charles Antoine
Carrère Louis	
Capdevieille Laborgue	Mangin Chas Edouard
Crandalle Alfred	Mangin Jean Abel
Chervin Claude	Mangin Mlle Marie Julie
Colard Emile Jules	
Corneil François	Maysonnave Pierre (2)
Darbas Marie et Louis	Mantemps Jean
Dubernard	Mathaban François Romain
Demelle Fornoret Mme	
Vve	Morel Jules César Alfred
Didiot François Joseph	
Dreyssé Treize Grés	Nicolas Arnoux
Baptiste Nicolas Henry (Succession nuper)	Prévôt Pierre Nicolas
tante)	Putz Théodore Armand
Dupuy Amélie Mme	Pignol ou Cignol Gustave
Dumas Ernest	
Fréchou Etienne	Robert Jean Pierre
Folleau Alexandre	Salinas Placide
Gaule Sylvain Marie	Salinas E Duclos
Joseph	Salinas Adolphe Duclos
Garlepied Edouard	Salinas F D
Genin Louis	Salinas Amélie
Gimont Dominique	Salinas Mlle Adélaïde
Gonnot Nicolas	Scollinger les époux
Guinthers Mme	Taillandier Jean Baptiste
Henrion Jean Baptiste	
Jahier Prosper	Vergnolle Michel et
Kreckloen Pierre	Mme Vergnolle

LETTRES.

De Vaux Charles	Poisson Charles
Van Romen	Vollée Henri
Luquet Charles	Ronzaud Jean
Soudères Antoine	Lemaître Léonce

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1886.
Le Gérant, P. DEPIERRE.

BASILE BARES,

FACTEUR DE PIANOS
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

G. Léaumont.

Pharmacie homéopathique,
—Au coin des rues—
DAUPHINE ET DUMAINE.
Téléphone No 406. Nlle-Orléans.
8 août—1an

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886 :

Primes sur risques d'incendie	$ 99,705 12	
de rivières	3,399 55	
maritimes	3,427 90	
		$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885		29,613 70
		$136,146 27
A déduire :		
Pertes d'incendie	$40,505 97	
Pertes de rivières	2,084 50	
Pertes maritimes	1,252 95	
Réfaction	10,071 41	
Réassurance	10,070 71	
Primes remboursées	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt	16,349 52	
		$87,137 85
		$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés ici	15,318 81	
Réservé pour primes non acquises de 1886	22,950 82	
	$49,008 42	

La Compagnie possède l'actif suivant :

Billets d'action	$4,918 93
Prêts sur nantissement et hypothèque	162,749 29
Billets à ordre	5,336 56
Propriétés foncières	12,000 00
Argent comptant et argent en banque	69,304 94
Primes en voie de collection	39,465 89
Meubles de bureau divers	4,448 53
	$301,223 44

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	3,431 56
Intérêt et dividendes	24,943 53
Réserve pour primes non acquises	
Fonds de réserve et surplus	122,848 35
	$301,223 44

L'exposé ci dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle Orléans, 19 janvier 1887
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande.
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, ayant droit.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
R. H. SKERBORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK,
C. T. GAUCHE,	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS,	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar Jeu—1 mois

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp.
NOUVELLE ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT ... $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances pareilles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN .... Président
CHAS. H. DOLSEN .... Vice Président
CHAS. E. RICE .... Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	James T. Rodd,
Geo. W. Sentell,	Saml H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Newman
Z. D. Wallace,	M. Gillis,
R. E. W. Bachman,	C. K. David
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. A. Rice
Joseph Hohn,	Charles M. Whitney
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 86—1 an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat Annuel.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte :
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1886, y compris les primes non-échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie	$214,703 96	
Sur les risques maritimes	10,987 55	
Sur les risques de rivières	10,340 68	
Primes totales	$236,032 19	
Moins primes non échues	65,650 00	
Primes nettes acquises au 31 mai 1886		$170,382 19

PERTES PAYÉES

Sur les risques d'incendie	$89,584 58	
Sur les risques maritimes	1,567 98	
Sur les risques de rivières	1,489 79	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	16,451 57	
Réassurances et primes remboursées	14,995 43	
		$123,096 29
Profits		$47,286 90

La Compagnie a l'actif suivant :

Propriétés foncières	$252,798 43
Actions de Banques et de Chemins de fer, et autres	52,270 75
Billets garantis par hypothèques et nantissements	129,032 89
Billets à recevoir	56,259 41
Primes en collection	24,306 56
Actions d'Assurances	800 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,335 00
Comptant	38,733 33
	$558,536 36

L'exposé ci dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, le 14 juin 1886.
JAMES FAHEY, Notaire.

Deux dividendes intérêt de 2 1/2 pour cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

DIRECTEURS :

D. A. Chaffraix	Aristide Hopkins,
Jos A. Shakspeare,	Jno B. Lallande,
M. W. Smith	Paul Fourchy,
W. H. Bofinger,	D. Fatjo,
Paul Capdevielle,	Alden McLellan.

Quatrième Etat Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant, de ses affaires pendant année écoulée le 31 Décembre 1886 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$275,376 40	
Sur les risques de rivière	10,224 ??	
Sur les risques de mer	9,260 04	
		$294,861 60
A ajouter : Primes non acquises de 1885		60,589 31
Total des primes		$355,450 91
A ajouter : Intérêt et profits et pertes	$34,549 04	
Sauvetage	426 66	
		34,975 70
Revenu total		$390,426 61
A déduire : Pertes payées— Sur les risques d'incendies	$120,616 67	
Sur les risques de rivières	4,884 23	
Sur les risques maritimes	1,965 84	
	$127,466 74	
Primes remboursées, cancellations, commissions et réfactions	77,947 68	
Réassurances	14,487 18	
Taxes et licences	3,930 04	
Dépenses bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions etc	30,438 9	
		$254,270 54
Surplus		$136,156 07
Dividendes payés en juillet 1886	$12,000 00	
Réservé pour risques non expirés	70,842 00	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01	
Balance	18,358 06	
		$136,156 07

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant		$50,289 54
$100,000 bons 3 pour cent des State Unis, avec intérêt	$101,250 00	
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle Orléans (ancien Crescent)	129,000 00	
$50,000 bons à prime de la ville de la Nlle Orléans	56,500 00	
$20,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	16,025 00	
		$302,775 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)		36,196 16
1 action N. O. Produce Exchange		80 00
1 action N. O. Sugar Exchange		45 00
25 actions N. O. Warehouse Co		525 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Primes en cours de collection		37,629 69
Meubles, accessoires, coffres fort, mappes, etc		2,000 00
		$429,600 39

PASSIF.

Capital actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	3,356 80
Dividendes non payés	1,024 63
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886	1,062 89
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886)	18,358 06
	$429,600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, et de porter la somme de six mille trois cent cinquante-huit dollars, 06 cts, ($6,358.06) au crédit du fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
14 jan—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
G. Jacquet vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,913—En vertu d'un ordre de vente daté 16 mai 1887, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 mai, 1887, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
Un lot de comptes à recevoir, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18mai—18 21 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Groceries, Liqueurs, Etagères, Coffre-Fort en fer, etc., aussi le privilège des stands au marché Poydras.
Young G. Lee vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,220—En vertu d'un ordre de vente, en date du 19 mai 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 21 mai 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci après décrite, à savoir :
1° Au local No 236 rue South Poydras, tout le contenu du dit local consistant en un grand stock de groceries fines, vins, liqueurs. Aussi les comptoirs, installations, etc., incluant un coffre-fort en fer.
—Et immédiatement après—
2° Aux stands Nos. 98 à 106 dans le marché Poydras, tout le contenu des dits stands consistant en groceries, ainsi que le privilège aux dits stands, connus par les Nos. 98 à 106 dans le marché Poydras. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20mai—20.21.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Paul Rousset & Bro. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,497—En vertu d'un ordre de vente en date du 16 mai 1887, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMMEDI, 28 mai 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :
Un lot de comptes à recevoir, d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions— Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18mai -18 21 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Groceries, Liqueurs, Comptoirs, Installations, Meubles, Comptes ouverts, etc
Michel Tortorich vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orleans, No 20,588—En vertu d'un ordre de vente daté du 18 mai 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 23 mai 1887, à 10 heures et demie a. m., de la propriété ci après décrite, à savoir :
Au local No 213 rue Orléans
Le contenu du dit local consistant en un stock assorti de groceries, vins, liqueurs, whiskies, meubles, installations, comptoirs, étagères, etc., etc.
Aussi, un lot de comptes à recevoir.
Le tout conformément à un inventaire et liste déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
19 mai—19 20 21 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.
Pierre Saparin, Jean Betpouey subrogé, vs Paul Medinamelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 20,232—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 21 mai 1887, à midi de la propriété ci après décrite, à savoir :
Cinq lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 1 à 5 inclusivement et faisant l'îlet No. 23, borné par la rues Dorgenois, O'Reilly, l'avenue St. Bernard et l'allée Rousselin ; les dits lots mesurent comme suit, à savoir :
Le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue O'Reilly, 33 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à l'avenue St. Bernard et 127 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à l'allée Rousselin.
Le lot No. 2 mesure 35 pieds de face à la rue O'Reilly, 38 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à l'avenue St. Bernard et 113 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 1.
Le lot No. 3 mesure 39 pieds de face à la rue O'Reilly, 48 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à l'avenue St. Bernard, 97 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No. 2.
Le lot No. 4 mesure 46 pieds de face à la rue O'Reilly, 51 pieds de face à l'avenue St Bernard, 78 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3.
Le lot No. 5 mesure 59 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue O'Reilly, 68 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à l'avenue St. Bernard, et 57 pieds 1 pouce et 0 lignes de face à la rue Dorgenois.
Le tout conformément à un plan de T. A. Pueyo en date du 2 mai 1843, et déposé à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 avril—26—3 10 17,21 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.
Compagny d'Assurance du Peuple vs Mme Mary A Abbott et al

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,590—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1887, à midi de la propriété ci après décrite, à savoir :
Cinq lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville désignés par les numéros trois, quatre, cinq, vingt six et vingt sept de l'îlet No. 12, borné par les rues Tonti, Palmyre, Miro et Gasquet (anciennement Jackson). Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurent chaque vingt sept pieds un pouce de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et le lot No Vingt six mesure vingt sept pieds de face à la rue Miro sur cent soixante deux pieds six pouces de profondeur d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé au bureau de E. C. Cuvellier, ex notaire, conformément à un acte daté le 10 octobre 1853.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mai—3 10 17 24,31—juin 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Julius Wile & Co et al. vs. A. J. Jacquet et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,978—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 mai 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—
Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Canal, Douane, Miro et Tonti, mesurant vingt sept pieds, un pouce de façade rue de la Douane, sur cent quatorze pieds, entre lignes parallèles, selon un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville.
Acquis par Mlle Clémence Adolphine Jacquet (un des défendeurs en cette affaire), par achat, d'Adolphe Joseph Jacquet, par acte passé par devant Marcel T. Ducros, notaire, le 10 mai 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus comme étant la propriété de Mlle Clémence Adolphine Jacquet.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 25—mai 5 12 19 24.

Médaille d'OR Paris 1878 — Récompense de 16,600 fr. à Laroche Pour Travaux scientifiques — Médaille d'OR Vienne 1873

QUINA LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX

Le **Quina-Laroche** *n'est point une préparation banale ou vulgaire; mais le résultat d'études et de travaux qui ont mérité à leur auteur les plus belles récompenses.*
D'un goût très agréable, le **Quina-Laroche** *contient la* **totalité** *des principes des meilleurs quinquinas. Il* **relève les forces,** *combat les* **Affections d'Estomac,** *les* **Dyspepsies, Anémie, Chlorose, Maladies de Langueur, Fièvres** *persistantes. Il aide les* **Croissances** *difficiles, suites de* **Couches.** *etc.*
PARIS, 22 & 19, rue Drouot.
NEW-YORK, E. FOUGERA ET CIE.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George Henry Englebrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,280—Division D—Attendu que Mme Julia Elizabeth Englebrecht a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Hy. Englebrecht, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mai—21,25,29

Succession de Théophile Gelinin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 6,664—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Malnoury, tuteur et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 mai—20 25 29

Succession de Thomas H. Hunt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,367—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm Henderson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 mai—13 18 22.

Succession de Thomas K Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,175—Division B—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas K Brady, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 mai—13 18 22

Succession d'Adam Rauch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,179—Division D—Attendu que Veuve Caroline Rauch a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Rauch, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 mai—13 18 22

Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,740—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et exécuteur testamentaire datif dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13mai—13 18 22

Succession de Mme Catherine Rau femme de J. D. Schlumbrecht

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,194—Division C—Attendu que Henry Schlumbrecht a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Catherine Schlumbrecht, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mai—15 20 24

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—F. Lopez vs ses créanciers—No. 19,970 Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Frederick Lopez insolvable soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le MERCREDI, 1er jour de juin 1887 à 11 heures a. m. dans le but de considérer et de fixer les termes et conditions de la vente des propriétés appartenant au dit Frédéric Lopez et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle Orléans, 14 mai 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
20 mai—31 en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,23?—Division C—F. A. Kraft vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire F. A. Kraft soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Paul Rousseau, notaire, en cette ville, le 20me jour de juin 1887 à 11 heures du matin dans le but de délibérer sur la teneur des biens et effets du pétitionnaire, ainsi qu'il est dit dans la dite pétition, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires que pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que J. D. Hill Esq avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 14 mai 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10mai—4f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Francis M. McKeough vs ses Créanciers, No 20,920—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Francis M. McKeough soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Michel Heirnon, notaire, en cette ville, le JEUDI, 26me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. H. Ferguson, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 23 avril 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député greffier.
24 avril—4f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,939—Division B—Eugène Foulon vs ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se réunir au bureau de Michel V. Déjan, notaire en cette ville, No 20 rue Carondelet, le ?me jour de juin 1887, à 10 heures A. M. dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Il est de plus ordonné que Anatole A. Ker, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 25 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
26av—

PAPIER FAYARD et BLAYN
Contre les RHUMES, maladies de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, FOULURES, PLAIES, BRULURES, ŒILS DE PERDRIX. Dépôt central, rue St Merri 30, à Paris. *New Orleans*, *E. M. Ricet*, *Carondelet*, et toutes les *Pharmacies*.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE
Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses **Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes,** etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.
ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN
(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).
La Solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques.—Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorrhagies de toute nature.
Dépôt général : LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris
DÉTAIL : DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

PLUS DE MAUX DE DENTS !
PAR L'EMPLOI DE
l'Elixir Dentifrice
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Dom MAGUELONNE, Prieur
2 MÉDAILLES D'OR : Bruxelles 1880 — Londres 1884
Les plus hautes Récompenses
INVENTÉ EN L'AN **1373** PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD
« L'usage journalier de l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins ... prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.
« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le **meilleur curatif** et le **seul préservatif** des **Affections dentaires.** »
Agent général **SEGUIN** 3, rue Huguerie, 3 BORDEAUX
Dépôts chez tous les Pharmaciens, Parfumeurs et Coiffeurs.
Se trouve à la Nlle-Orléans, maison CHAS. TROUILLY.

AVIS AUX CREANCIERS

Mme B. Lavin vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,844—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Dabney, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 mai—17 21 26

Geier & Bros vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,8??—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic en cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17mai—17 21 26

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph Lyons vs. ses créanciers—No 21,057—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Lyons, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le ?me jour de juin 1887 à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Fred King, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 6 mai 1887.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme
JAS D RANKIN, député greffier.
4 mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, François Clos vs ses Créanciers—No 21,123—Division A—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire François Clos est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers sera convoquée et aura lieu devant E. Cadawalader, notaire, en cette ville, à son bureau No. 6 rue Carondelet le SAMEDI, 11me jour de juin 1887, à 11 heures du matin dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, que Henry P. Dart, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 7 mai 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Paul Rousset & Bro. vs. leurs créanciers—No 13,497. Division B—Aux créanciers de Paul Rousset & Bro. insolvables dans cette affaire—Salut—Vous êtes par le présent notifiés à assister à une réunion comme créanciers des insolvables sus nommés, qui sera tenue au bureau de Geo. C. Preot, notaire, le MERCREDI, 25me jour de mai 1887, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires des dits insolvables, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises.
Par ordre de W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 avril—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile H. Caulfield vs ses créanciers—No 20,?92 Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile H. Caulfield soit convoquée et tenue pardevant Geo. G. Meleau, notaire en cette paroisse MARDI, le 24me jour de mai 1887, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit et qu'en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. L. Edwards, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 20 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
GEO. P. CAZALAS, Député-Greffier.
22 avril—3f en 30 jrs

VICHY
Administration PARIS, 8 Boulevard Montmartre.
Grande-Grille—Affections lymphatiques maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales calculs biliaires, etc.
Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile inappétence, gastralgie, dyspepsie.
Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Les Sources de Vichy et dessus se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO. BRULATOUR, MARCEL MAJEAU.

DANS LES BONNES PHARMACIES
Sparadrap Révulsif au
THAPSIA
à la Marque de Reboulleau et Lelièvre
De la Maison **DESNOIX**
17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS
Très efficace pour le traitement externe des
Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Arthur Rauch vs ses créanciers, No 21,21?—Division D—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire, Arthur Rauch soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant André Dono, notaire, en cette ville, le MARDI, 31me jour de mai 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 17 mai 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18mai—3f en 15 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Theodore Lilienthal vs. ses créanciers—No 20,8??—Division C—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci-dessus dans cette affaire, et le compte et les tableaux y annexés et les affidavits les accompagnant, et la Cour étant satisfaite que le débiteur pétitionnaire a rempli toutes les formalités requises par la loi, la cession de tous les biens du dit Theodore Lilienthal est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et une réunion des créanciers du dit Theodore Lilienthal est par le présent ordonnée et être convoquée le 20me jour de mai 1887, pardevant George W. Christy, notaire, à 11 heures A. M., pour choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit débiteur insolvable soient suspendues.
Il est de plus ordonné que la dite réunion de créanciers soit sur avisé et aura le pouvoir de fixer les termes de vente de la propriété, droits, crédits et effets du débiteur, et pour déterminer si le syndic ... la dite réunion devra donner caution. Il est de plus ordonné que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, le 15 avril 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 avril—3f en 30 j

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Semestriel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 JUIN 1887.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi Billet $10; Quart de Billet $5.00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000		100,000
1 Lot de	50,000		50,000
1 Lot de	25,000		25,000
2 Lots de	10,000		20,000
5 Lots de	5,000		25,000
25 Lots de	1,000		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300		60,000
500 Lots de	200		100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $500, soit		$50,000
100 Lots de $300		30,000
100 Lots de $200		20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit		$100,000
1,000 Lots de $100,		100,000
3,136 Lots se montant à ...		$1,055,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais), Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées à
New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

FEUILLETON.

No 4 commencé le 18mai.

LE SECRET

—DE—

La Roche Noire.

—PAR—

PAUL SAUNIÈRE.

IV

LA RECONNAISSANCE DES MAILLERET.

— SUITE. —

—Vous voilà encore avec vos sots scrupules! grommela le comte. Croyez-vous donc qu'un croquant, fils de mercier ou de drapier, va faire fi d'une cinquantaine de pistoles.
—C'est possible, répliqua Léon. Mais nous avons tout le temps de vider notre bourse dans la bourse de ce jeune homme. Demain j'irai chez lui, je sonderai le terrain et.... suivant ce que je verrai, j'agirai. Jusque là, il est inutile de blesser, d'humilier peut-être l'amour-propre d'un pauvre diable qui, après tout, est un garçon de cœur, et qui n'était nullement forcé de se faire estropier pour nous.
—Et moi, je dis qu'au lieu d'attendre à demain, il faut s'exécuter à l'instant, riposta le comte. Si tu tiens à ménager les susceptibilités d'un manant....
—Savons-nous même si c'est un manant? interrompit l'officier.
—Parbleu! le portrait que tu m'en as fait ne peut nous laisser aucun doute! Un habit de ratine et pas d'épée! ricana le gentilhomme. Donc, je veux qu'à l'instant même on lui envoie quelque objet de prix, à défaut d'argent.... ce vase, par exemple, ajouta le comte en désignant du doigt une pièce d'orfèvrerie placée sur un bahut.
—C'est cela! fit Diane avec joie. De cette façon, nous sauvons les apparences.
—Vous le voulez? demanda Léon. Soit! je ne vous demande que la permission d'y joindre un mot.
Et, séance tenante, il écrivit la lettre que l'on connaît.
Peu de temps après, le valet qu'on avait expédié revint, et transmit scrupuleusement la réponse qu'on lui avait faite.
—Oui-dà! s'écria le comte en fronçant les sourcils. Que lui faut-il donc à ce fils de bourgeois?
Je vous l'avais bien dit, fit observer Léon.
—N'importe! reprit le gentilhomme en se levant. Un Mailleret ne peut pas rester l'obligé d'un....
—Laissez-moi faire, interrompit encore le jeune officier. Demain je m'efforcerai d'acquitter la dette que nous avons contractée. Voulez-vous vous en rapporter à moi, mon père?
—J'y consens, mais pas d'extravagance! car, en vérité, je ne sais pas où nous allons....
A ces mots, le comte s'éloigna en grommelant.
—Bonsoir, dit-il avec une brusquerie farouche!.... un drôle!.... répétait-il. Oser refuser le présent d'un Mailleret...
La porte se refermant bruyamment sur lui, coupa court à cette violente sortie.
Diane et son frère se regardèrent. Eux aussi étaient aussi quelque peu surpris de l'accueil fait à leur messager.
—Qui cela peut-il être? demanda la jeune fille avec une évidente curiosité.
Le domestique, interrogé de nouveau, rapporta ce qu'il avait vu. Il fit une description exacte de l'intérieur des Davrignac, qu'il avait inventorié avec cette rapidité de coup d'œil inhérente à sa classe. Le résultat de son appréciation fut celui-ci : un grand bien-être, joint à une grande simplicité.
Ces renseignements vagues n'étaient pas faits pour calmer la perplexité de Diane et de Léon.
Force leur fut de renvoyer au lendemain la solution de ce problème.
Diane avait un peu de fièvre; une nuit de sommeil en eut raison. Quant à Léon, il était depuis longtemps sur pied quand sa sœur le fit appeler.
Après les premières questions posées par la sollicitude fraternelle, la conversation tomba tout naturellement sur l'accident de la veille, et ricocha sur celui qui en avait été le héros.
Les deux jeunes gens s'entendaient à merveille. Il fut convenu entre eux qu'on ménagerait de son mieux les susceptibilités de M. Georges Davrignac, et l'officier promit de tenir sa sœur au courant de ce qui résulterait de son entrevue.
Il se dirigea immédiatement vers la rue Neuve-des-Petits-Champs. Outre qu'il avait à cœur de calmer l'impatience de sa sœur, il n'était pas fâché lui-même de se trouver en face de ce singulier personnage que le hasard avait jeté sur sa route.
Il reconnut aisément la maison que Georges lui avait désignée sous le nom qu'elle portait dans le quartier : la Maison Blanche.
En effet, de toutes celles qui l'avoisinaient, celle-là était la plus propre et la plus avenante.
Léon souleva le marteau de la porte d'entrée.
Ce fut Pierre qui vint lui ouvrir.
Tout d'abord, l'aspect étrange, l'air profondément calme et honnête de cette physionomie, imposèrent au jeune officier. Il enveloppa du regard cet hercule en cheveux blancs, que les infirmités avaient respecté, et qui conservait dans ses soixante ans la vigueur et le charme de la jeunesse.
Pierre devina sur-le-champ que ce gentilhomme était le vicomte de Mailleret. Il se découvrit et s'inclina, mais non pas avec cette obséquiosité que le gentilhomme était en droit d'attendre.
—Monsieur Georges Davrignac? demanda Léon.
—Est-ce à lui même que vous désirez parler?
—A lui même, oui, monsieur.
—Veuillez entrer, monseigneur, je vais le prévenir.
Au moment où Pierre introduisait l'officier, Georges descendait l'escalier.
Il alla au-devant du gentilhomme, qu'il salua avec respect; mais celui-ci lui tendit cordialement la main.
—Vous le voyez, dit-il, je suis venu.
Pierre se retira discrètement.
A peine les deux jeunes gens étaient assis que Madeleine entra. Elle n'avait pas su résister au désir de se faire belle en l'honneur de son fils. Elle apportait sur un plateau de faïence deux gobelets d'argent et une bouteille couverte d'une couche vénérable de poussière. Cela fait, elle sortit.
Georges emplit les gobelets et en offrit un à Léon qui, pour la forme, y trempa négligemment les lèvres. Mais à peine avait-il fait ce mouvement qu'un étonnement soudain se lut sur son visage.
—Ah! le bon vin! ne put-il s'empêcher de dire.
—C'est du vin de Chypre, répliqua Georges. Mon père affirme qu'il est très vieux. Quant à moi, je n'y connais pas grand chose.
—Et votre père a raison, morbleu! s'écria Léon, qui cette fois, avait consciencieusement dégusté la savoureuse liqueur. Tenez, pardonnez-moi, reprit-il. J'arrive chez vous et je débute par une inconvenance. J'ai l'air de m'étonner que vous ayez du bon vin en cave. Oubliez cela; asseyons-nous, causons....
—Et buvons, ajouta Georges en souriant.
—Je n'ai pas fini, poursuivit le gentilhomme. Excusez aussi la façon un peu cavalière dont mon père a prétendu vous remercier, mais il se croit tout permis parce que son titre remonte aux croisades....
Georges s'inclina et fit de la main un mouvement, comme pour protester qu'il n'était aucunement blessé de cette démarche.
—Ne m'interrompez pas, dit gaiement Léon, et si vous voulez que je sache à qui je parle, apprenez-moi qui vous êtes, ce que vous faites, et ce que surtout vous désirez faire.
La conversation s'annonçait bien. Le gentilhomme semblait avoir abdiqué sa qualité. Il s'accusait et s'expliquait franchement ; il voulait mettre son interlocuteur à l'aise. Il y réussit.
En présence d'un si gracieux abandon et d'une telle loyauté, Georges oublia presque la distance qui le séparait de l'officier.
Il y eut entre les deux jeunes gens comme un rayonnement de sympathie.
—Qui je suis? fit Georges. Vous le savez aussi bien que moi. Je suis le fils des meilleures gens qui soient sur la terre.
—Ils ne sont pas nobles? interrogea Léon.
—Non, répondit Georges dont le front se rembrunit.
—Votre père a pourtant une figure martiale qui me faisait supposer qu'autrefois il avait servi.
—En effet. Il y a vingt-cinq ans, il était sergent aux gardes du roi ; mais depuis cette époque, il a renoncé à la carrière militaire.
—Et vous? que faites-vous? hasarda l'officier.
—Moi? balbutia Georges en rougissant légèrement. Je ne fais rien.
—Mais ne vous sentez-vous de vocation pour aucune carrière?
L'œil de Georges étincela ; mais cette lueur s'éteignit aussitôt.
—Je ne sais, répondit-il avec embarras. Je n'y ai pas encore songé.
Il soupira longuement et devint rêveur.

V

DANS LEQUEL LE VICOMTE DE MAILLERET MARCHE DE SURPRISE EN SURPRISE.

La conversation tomba tout à coup. Léon se garda bien de la ranimer aussitôt. Il observait silencieusement Georges et cherchait à lire sur son visage les impressions qui s'y reflétaient. Il comprit que, du premier coup, il avait mis le doigt sur la plaie. A n'en pouvoir douter, celui qu'il avait sous les yeux, en dépit de ses efforts pour dissimuler ce qu'il éprouvait, était miné par de secrètes ambitions. S'il les étouffait, s'il affectait une indifférence menteuse, c'est que sa naissance l'avait voué à l'obscurité, et lui fermait toute carrière digne de lui.
Le jeune officier fut effrayé de sa découverte. Dès l'abord, il se heurtait à une douleur sourde. Quel homme était donc en sa présence? Etait-ce un ambitieux vulgaire? Etait-ce un esprit malade et envieux? Etait-ce un cœur généreux qui se trouvait à l'étroit dans la sphère où le sort l'avait jeté?
Il ne cessait d'examiner Georges. Plus il le regardait, plus il se révoltait contre toute mauvaise pensée. Il ne voyait nulle inquiétude sur ces traits, nulle ride précoce sur ce front pur; nul sourire amer ne crispait cette lèvre rebondie ; mais, au contraire, on y lisait un calme profond, une volonté ferme jointe à une résignation exemplaire.
Le plan qu'il avait concerté pour liquider la dette des Mailleret s'effaçait peu à peu. Il se sentait attiré vers ce jeune homme par un aimant mystérieux. Il oubliait quelle distance sociale les séparait, pour n'écouter que la voix conciliante de l'amitié.
—Est-il bien vrai, reprit-il, que vous n'ayez jamais songé à votre avenir?
En adressant cette question, son œil clair se fixait sur celui de Georges, comme pour lui défendre le mensonge.
Georges se redressa comme sous un coup de fouet. Il regarda le gentilhomme d'un air de dignité froissée.
—Voyons, continua Léon, sans baisser les yeux, dites-moi tout, vos douleurs, vos espérances. C'est un ami qui vous parle, répondez-moi comme à un ami. Le voulez-vous?
Il lui prit la main. Georges essaya de se détourner.
Léon le maintint doucement, sans le quitter du regard.
—Vous ne répondez pas, dit-il. Vous refusez donc mon amitié?
—Ah! ne me tentez pas! s'écria le jeune homme.
—Que voulez-vous dire?
—Je veux dire que tout nous sépare, la fortune, la naissance....
—Qu'importe, si le cœur nous réunit.
—Non, répliqua Georges avec une brusquerie farouche, je vous sais gré des bontés que vous me témoignez. Ce que j'ai fait pour vous, sans vous connaître, ne méritait ni tant de reconnaissance ni tant d'intérêt. Tout autre à ma place....
—Halte-là! l'interrompit le gentilhomme. Je sais ce que vous allez dire. Non. Tout autre à votre place ne se fût pas dévoué comme vous l'avez fait. Cent individus robustes et jeunes comme vous ont vu le danger que courait Diane; pas un d'eux n'a osé risquer sa vie. Vous avez beau vous en défendre: si ma reconnaissance vous pèse, elle vous pèsera longtemps, car je ne vous laisserai de répit que si vous me permettez de vous en donner des preuves....
—C'est un soin dont vous vous êtes acquitté dès hier, fit observer Georges sur un ton de reproche.
—Vous avez raison. J'avais négligé jusqu'ici de m'excuser de cette impertinence. Il est vrai qu'on vous l'a faite malgré moi. Mon père l'a voulu ainsi, et Diane, s'imaginant de bonne foi vous être agréable, s'est jointe à lui. Pour ma part, je m'y suis opposé, et du moins j'ai voulu vous écrire....
—N'en parlons plus, dit Georges.
—J'y consens; mais mon amitié est-elle chose qui vous offense?
—Non, certes. Aucune offre plus flatteuse n'aurait su me toucher davantage.
—Donc, répondez! fit le gentilhomme avec autorité. Ah! vous ne me connaissez pas! ajouta-t-il en riant. On dit: Fier comme un Mailleret; mais on dit aussi: Entêté comme un Mailleret. Je veux que vous me disiez tout, je vous le répète, et je lis dans vos yeux que vous serez franc.
—Eh bien, oui! éclata Georges qui ne se sentait plus assez de force pour résister à tant d'instances. Je vous dirai tout. Aussi bien il faut que je vide mon cœur, le secret qui y est enfermé m'étouffe!
—A la bonne heure! s'écria Léon, en tendant gaîment son gobelet.
—Il y a deux natures en moi, commença Georges, après avoir vidé son verre. L'une, qui se soumet à sa destinée, à l'humilité de son rang, de sa naissance ; l'autre qui se révolte contre les entraves dans lesquelles elle est enchaînée, qui s'élance, par des aspirations inconnues, vers un avenir heureux, riche, honoré. La première a jusqu'ici triomphé de la seconde; elle la domptera encore, parce que je veux, parce qu'il faut qu'il en soit ainsi.
En disant ces mots, ses traits étaient empreints d'une immuable volonté.
—Qui a fait en moi ces deux natures? Vous allez le savoir. La première, toute d'abnégation, de respect, de soumission, obéit à la loi du devoir. La seconde, ambitieuse, pleine d'un vain orgueil, agitée d'inconcevables désirs, c'est à mon éducation que je la dois.
Ici Léon ne fut pas maître d'un mouvement de surprise.
—Mon père, Pierre Davrignac, reprit Georges, est un ancien soldat, je vous l'ai dit. Il était le serviteur obscur mais dévoué de son frère de lait, le baron de la Roche Noire, capitaine aux gardes du roi. Il ne l'aurait jamais quitté, si la mort violente de son maître n'avait brusquement brisé cette affection.
—La Roche Noire...... fit Léon en paraissant fouiller dans ses souvenirs.... n'est-ce pas une noblesse du Midi?
—Précisément.
—Ne mourut-il pas assassiné?
—On le prétend. Qui vous l'a dit?
—Il me semble que le comte a connu le baron, et a plusieurs fois, devant moi, déploré ce lugubre événement. Je crois même me rappeler qu'on n'a pas pu découvrir les auteurs de ce guet-apens....
—Je ne saurais vous l'affirmer, mais je le crois. Mon pauvre père n'a jamais voulu me conter cette histoire, et moi j'évite de lui en parler, parce que je me suis aperçu que cette blessure de son cœur n'était pas encore guérie.
—C'est bon, c'est beau de garder vingt-cinq ans le souvenir! murmura le gentilhomme.
—Quoi qu'il en soit, poursuivit Georges, mon père, après avoir sollicité et obtenu son congé, quitta le domaine de la Roche Noire, que les héritiers du baron avaient fait vendre, et, après avoir voyagé par toute la France pendant trois ans, il vint se fixer à Paris. Ce fut, paraît-il, dans cet intervalle que je vins au monde.
Pour moi, je ne me souviens aucunement des premières années de mon enfance. Ce ne fut qu'à Paris que ma mémoire et ma raison s'éveillèrent. Il y a de cela vingt-cinq ans. Quel est exactement mon âge? Vingt trois, vingt-quatre ans? Je l'ignore et je m'en soucie peu. Mais je vais vous faire assister à une œuvre de patience et de dévouement.
J'ai reçu plus d'éducation que l'on n'en donne ordinairement aux gentilshommes; je pourrais être bachelier, docteur même, si l'on m'avait poussé dans cette voie.
Mais non. A mesure que se développait mon intelligence, se fortifiait mon corps et grandissait mon adresse. L'équitation, l'escrime, occupaient le temps que je ne consacrais pas à l'étude.
—En effet, dit l'officier, de plus en plus étonné, je vous ai vu hier sauter en selle et manier votre cheval avec une surprenante facilité. Et vous connaissez aussi l'escrime?
—Il ne se passe pas de jour que je n'y consacre une heure au moins, et cela depuis quinze ans.
—Mais votre père est riche alors, puisqu'il a pu vous donner tant de maîtres à la fois....
—Je n'en ai pas eu un seul, ou plutôt je n'en ai eu qu'un.
—Lequel?
—Mon père.
—Pierre Davrignac? fit Léon d'un air incrédule.
—Lui-même.
—Allons donc! c'est impossible!
—C'est impossible, mais cela est. Je vous ai dit que j'allais vous faire assister à une œuvre de patience et de dévouement. Jugez plutôt :
(*A continuer.*)

Au cercle.
—Comment! mal avec madame? Vous l'adoriez avant de l'épouser?
—Justement, il ne me reste plus que le pain sec. Avant la cérémonie, j'avais mangé toute la confiture!

Au musée de peinture :
—Monsieur Boireau, où pourrais-je m'asseoir? Je suis déjà toute fatiguée.
—Oh, madame, que l'on vienne encore me dire que vous êtes dans la force de l'âge!